Envoyé en préfecture le 22/05/2026
Reçu en préfecture le 22/05/2026
Publié le
ID : 035-213500416-20260522-DCA20260520_1-DE

CCAS DE BRIE
35150 BRIE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 20 mai à 20h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale régulièrement convoqué le 11 mai 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno PELLETIER.

Présents : Bruno PELLETIER, Michelle RIET, Michelle BORDELET, Coralie JAEG, Dominique BRISARD, Monique PELTIER, Maryvonne GUENE, Aurélie VERRON, Peggy DERSOIR,

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Michèle BORDELET

1/ Installation du Conseil d'Administration

L'article R.123-7 du code de l'Action Sociale et des Familles précise que le Conseil d'Administration du C.C.A.S. comprend le Maire, qui en est le Président de droit, et, en nombre égal, au maximum 8 membres élus en son sein par le Conseil Municipal, et 8 membres nommés par le Maire parmi les personnes non membres du Conseil Municipal.

- Les quatre membres élus par délibération du conseil municipal en date du 30 mars 2026 pour représenter la Commune au C.C.A.S sont : Michelle RIET, Michèle BORDELET, Coralie JAEG, Dominique BRISARD.

- Les quatre membres nommés par le Maire par arrêté municipal n° 37/2026 du 20 avril 2026 sont : Maryvonne GUENÉ, Monique PELTIER, Aurélie VERRON, Peggy DERSOIR

Monsieur le Président déclare les membres du C.C.A.S, désignés ci-dessus, installés dans leur fonction.

Délibération certifiée exécutoire
Compte tenu de :
- la transmission en Préfecture le : 22/05/2026
- la réception en Préfecture le : 22/05/2026
- la publication le : 22/05/2026
Le Président, Bruno PELLETIER

Pour extrait certifié conforme,
Le Président, B. PELLETIER

MAIRIE de BRIE 35150